Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260408-DELIB2026350407-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Date de la convocation : 02.04.2026	
Date d'affichage : 02.04.2026	

Nombre de membres :	
Afférents au Conseil municipal	11
En exercice :	11
Votants :	10

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, GILBERT Gwénaël, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien,
ALLAIN Killian, BLANCHARD Vanessa, LAUNAY Yannick, PIGNEUL Dominique, PRIGENT Amélie, ROBINO Nicolas, ROHEL Marina.

A été nommé secrétaire : M. Yannick LAUNAY

DELIB 2026-35-04-07 — Finances – Subvention à l'association Avenir Buléon Lantillac

Mme Rachel JICQUEL, membre du bureau de l'association, ne prend pas part à cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle la subvention votée en 2025. Il propose de reconduire cette subvention d'un montant de 750 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	10	POUR	10
Nombre de suffrages exprimés	10	CONTRE	
Majorité absolue	6	ABSTENTION	

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de verser une subvention de 750 € à l'association « Avenir Buléon Lantillac »**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

Le Maire,

M. BERTHO

M. Bertho

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)